

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - Application et opposabilité des conditions générales de vente

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces CGV.

Ces Conditions Générales de Vente (CGV) qui s'appliquent à toutes nos ventes, prévalent sur toute condition d'achat et s'appliquent intégralement sauf dérogation expresse et par écrit de la part du vendeur.

De plus, le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

2 - Commandes

Les commandes sont rédigées sur les bons de commande de l'acheteur et ne deviennent définitives qu'après confirmation de la commande de notre part.

Toute commande d'un montant inférieur à 100 H.T entraînera une majoration forfaitaire de 25 H.T.

Les commandes sont acceptées sous toute réserve et seront exécutées au fur et à mesure des disponibilités.

Toute modification ou annulation de commande, pour être prise en compte, devra nous parvenir dans les 2 jours de la date du bon de commande adressé par l'acheteur sauf pour les commandes passées en fabrication prioritaire à la demande de l'acheteur, pour lesquelles aucune modification ou annulation ne pourra être effectuée.

3 - Livraison - Transport

Les livraisons pourront être faites de façon globale ou partielle en fonction des disponibilités.

Les délais et dates de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et tout retard éventuel ne pourra en aucun cas donner lieu à des dommages et intérêts ou à une résolution de la vente.

En toute hypothèse, la livraison ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers le vendeur, quelle qu'en soit la cause.

Les frais de port sont à la charge de l'acheteur.

Dans tous les cas, les produits voyagent aux risques et périls du destinataire, auquel il appartient, en cas de dommages ou de manquant à l'arrivée, de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer dans les deux jours ses réserves par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur et de les porter sur le bon de livraison.

4 - Réclamations

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, toutes les réclamations relatives à la livraison ainsi qu'aux produits livrés doivent être formulées au vendeur par écrit dans les huit jours de l'arrivée des produits.

L'acheteur devra laisser au vendeur toute facilité pour procéder à la constatation des vices apparents ; la seule obligation du vendeur sera de procéder au remplacement du ou des produits et l'acheteur ne pourra en aucun cas prétendre à une quelconque indemnité.

Les produits doivent être utilisés conformément à leur usage.

Les défauts et détériorations provoqués par l'usure normale ou par une cause extérieure (montage erroné, entretien défectueux, utilisation anormale...) ou encore par une modification du produit non prévue ne feront l'objet d'aucun dédommagement à quelque titre que ce soit.

5 - Prix - Conditions de paiement - Pénalités

Les produits sont facturés au prix en vigueur au moment de la livraison, étant précisé que les tarifs sont modifiables sans préavis.

Les prix sont stipulés hors taxes.

Sauf stipulation contraire, les factures sont payables dans un délai de 30 jours à partir de la date de la facture. Toute dérogation au principe du paiement à 30 jours doit résulter d'un accord écrit avec la Direction au moment de la commande ou de la confirmation de commande.

Aucun escompte n'est accordé en cas de règlement à une date antérieure à celle résultant de l'application des CGV. Sauf convention contraire entre les parties, aucun rabais et ristournes ne sera accordé.

Les factures sont payables par chèque, par virement bancaire ou par traite acceptée. A défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement exigibles, même si elles ont donné lieu à des traites.

De plus et par application de l'article L 441-6, alinéa 3 du Code de Commerce, l'acheteur sera redevable de pénalités pour retard de paiement calculées par application à l'intégralité des sommes hors taxes restant dues, d'un taux d'intérêt annuel égal à 12 % et exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture.

Toute facture devant faire l'objet d'un recouvrement par un service contentieux sera majorée à titre de clause pénale d'une indemnité fixée forfaitairement à 15 % des sommes hors taxes restant dues.

En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus, ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du vendeur.

6 - Réserve de propriété

Le vendeur conserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Ne constitue pas paiement au sens de cette clause la remise d'un titre créant une obligation de payer (traite ou autre). Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des produits. En outre, à défaut de paiement d'une somme quelconque due au titre du présent contrat, la vente sera résolue de plein droit après une mise en demeure restée infructueuse.

Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert au client, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration ainsi que des dommages que les produits pourraient occasionner.

L'acheteur devra veiller à ce que l'identification des produits livrés soit toujours possible.

Par ailleurs, tout détenteur des produits couverts par la présente clause sera solidairement responsable de son respect.

7 - Règlement des litiges

Tout litige relatif à la présente vente, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, serait à défaut d'accord amiable de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance (Chambre Commerciale) dans le ressort duquel se trouve le siège social du vendeur.

8 - Droit applicable

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales ainsi que toutes les opérations visées seront soumises au droit français.